

MAIRIE
2 rte de Pleure
39120 GATEY
03 84 81 72 53

E-mail: mairiedegatey.jura@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL
Pour arrêt de la circulation
Sur toutes les voies communales de la commune durée 1 semaine

Le Maire de la commune GATEY,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route et notamment ses articles R411-8 et 411-25,
Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Considérant la demande de SJE,
Considérant qu'il importe, pour la sécurité des usagers de la route, de modifier la circulation sur toutes les voies communales de la commune à GATEY

ARRETE

Article 1^{er} : la circulation des véhicules sera alternée sur toutes les voies communales de la commune de GATEY

Article 2 : pendant cette période, les voies de circulation seront réduites, régulées par des feux tricolores ou panneaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade.

Fait à GATEY, le 22/10/2021

Le Maire,



Marc SCHMIEDER